



7^{ème} REUNION PLENIERE ORDINAIRE
DU CONSEIL REGIONAL
DE L'ANNEE 2016
**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE PLENIERE
DU 31 OCTOBRE 2016**
Rapport présenté par
Monsieur Ary CHALUS
Président du Conseil Régional
Séance : du Mercredi 28 Décembre 2016

Happy New Year



Régionguadeloupe

La Région construit la Guadeloupe de demain
Regionguadeloupe.fr

crquadeloupe



- **REGION GUADELOUPE - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016**

**Assemblée Plénière ordinaire
du Conseil Régional de la Guadeloupe**

▪

**Région Guadeloupe
Lundi 31 Octobre 2016**

▪

**Hôtel de Région
Basse-Terre**



6ème réunion plénière ordinaire de 2016

Lundi 31 Octobre 2016 – 15 H 00

ORDRE DU JOUR

1. Adoption des procès-verbaux des 28 et 29 juin 2016;
2. Motion en faveur du projet « CAP 100 000 tonnes de bananes » ;
3. Projet de délibération pour le financement du projet « CAP 100 000 tonnes de bananes » ;
4. Budget Supplémentaire 2016 ;
5. Communication sur les schémas régionaux :
 - Le Schéma Régional de Développement économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDERII),
 - Le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP),
 - Le Schéma Régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) ;
6. Questions diverses.

REGION GUADELOUPE - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

REGION GUADELOUPE
CONSEIL REGIONAL

Direction du Cabinet
Direction des assemblées

6^{ème} séance plénière ordinaire de l'année 2016

Séance du lundi 31 octobre 2016

FEUILLE DE PRESENCE

NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT	OBSERVATIONS
ARMOUGON	Betty	+		
BAILLET	Patricia			Procurator à M. BAZAJET (schémas régionaux)
BAJAZET	Clodomir	+		
BAPTISTE	Christian	+		
BARDAIL	Jean	+		
BONDOT-GALAS	Gersiane	+		
BRENT	Georges	+		
BRUDEY	Hilaire	+		
CELIGNY	Maguy	+		
CEROL	Nita	+		Procurator à Mme TAILLEPIERRE Sonia (schémas régionaux)
CHALUS	Ary	++		
CHRISTOPHE	Jean-Claude	+		
CONVERTY-VEROIX	Ginette	+		
CORNANO	Audry	+		
COURTOIS	Jean-Philippe	+		
DAGONIA	Sylvie	+		
DECASTEL	Monique	+		
DESTOUCHES-ABELA	Annick	+		
DURIMEL	Harry		+	
FAITHFUL-VELAYOUDOM	Lucianne		+	
GUSTAVE-DIT-DUFLO	Sylvie	+		
HERMIN	Georges		+	
HUBERT	Jean-Marie	+		
LINON	Jennifer	+		
LOSBAR	Guy	+		
LUREL	Victorin	+		
MOLNIE	Louis		+	Procurator à M. Bernard PANCREL « CAP 100 000 tonnes de bananes »
MOUNIEN	Marie-Camille		+	
NELSON	Jean-Claude	+		
PANCREL	Bernard	+		
PELAGE	Camille	+		
PENCHARD	Marie-Luce	+		Arrivée / « CAP 100 000 tonnes de bananes »
PERRAN	Diana	+		
PETRO	Corinne	+		
SAINSIY	Jean-Louis	+		
SAMUEL-CESARUS	Valérie	+		
SERVA	Olivier	+		Procurator au Président du conseil régional M. Ary Chalus (vote du BS)
TAILLEPIERRE-DEVARIEUX	Sonia	+		
THEOPHILE	Dominique	+		Procurator à Mme DAGONIA (vote BS)
TROBO-THOMASEAU	Marie-Eugène		+	Procurator à Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO
VAINQUEUR-CHRISTOPHE	Hélène		+	

Le président du conseil régional, Ary CHALUS, certifie l'exactitude des présences à la 6^{ème} séance plénière ordinaire de 2016 du lundi 31 octobre 2016.

LE SECRETAIRE

Jean-Philippe COURTOIS

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Ary CHALUS

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. ARY CHALUS, Président du Conseil Régional

(Il est procédé à l'appel des présents)

Jean-Philippe COURTOIS. - Le quorum étant atteint Président, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Ary CHALUS. - Merci Monsieur COURTOIS. Je voudrais souhaiter la bienvenue au Président du Conseil Economique et Social, qui est représenté par Monsieur COULON, le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement par Monsieur SAINSILY, le Conseiller Régional Junior est Guillian BERTIN, et je voudrais saluer aussi la présence du Payeur, Monsieur NOEL, merci, ainsi que les services déconcentrés de l'Etat. Merci au premier vice-Président du Conseil Départemental de nous accompagner, Monsieur Jacques ANSELME, et le directeur de l'agriculture et de la forêt, Monsieur FAUCHER.

Nous passons à l'ordre du jour, qui est composé par :

- Les PV des 28 et 29 juin,
- La motion en faveur du projet « Cap 100 000 tonnes de bananes », projet de délibération,
- La présentation et le vote du projet de Budget Supplémentaire 2016,
- La communication des Schémas Régionaux.

AVIS DU CESR

Par Monsieur Jocelyn JALTON, Président du CESR

Ary CHALUS. - Je passe la parole au Président du CESR, pour carrément vous libérer, pour votre rapport.

Jocelyn JALTON. -Je vais vous présenter l'avis du Conseil Economique et Social sur le BS 2016 de la Région. Vous avez tous le document donc pour éviter de vous endormir au début de cette réunion, et faire un petit résumé de notre avis.

Ce BS est le second document budgétaire, après le Budget Primitif, qui permet d'ajuster les prévisions de dépenses et de recettes. Il permet aussi d'affecter le résultat constaté au Compte Administratif.

Le CESR constate que ce projet de BS s'inscrit dans la continuité de l'engagement régional défini lors du vote du BP. La logique d'économies budgétaires, les efforts d'amélioration des ratios d'épargne et le non recours à l'emprunt sont clairement mis en avant. Notre Conseil prend acte de l'effort de synthèse réalisé lors de la rédaction du rapport de présentation de ce BS, les grands équilibres étant repris au travers de plusieurs tableaux récapitulatifs comparant les différentes données chiffrées.

Les effets de son application, la loi NOTRe donne une nouvelle dimension aux Régions, particulièrement dans le domaine du développement économique et de l'aménagement du territoire. Les effets de son application pour notre Région n'ont pas encore de réelles conséquences financières dans ce BS.

C'est donc un document de transition de la mise en œuvre de la nouvelle politique budgétaire et financière de la Région Guadeloupe. Les nouvelles décisions de l'exécutif régional se situent essentiellement en Autorisations pluriannuelles, en AP et en AE.

Je vais vous faire grâce de la lecture de tous les chiffres que vous avez et de tous les tableaux qui suivent, pour aller directement à notre avis.

Les crédits de paiement complémentaire proposés au titre du présent BS n'appellent pas de commentaires particuliers du CESR, à l'exception toutefois des 4 M€ inscrits en vue de la poursuite des travaux du programme de construction du Cyclotron. Il est important de poursuivre le financement de ce Centre d'imagerie moléculaire, attendu par les guadeloupéens.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

La demande forte de notre population pour la prise en charge des pathologies liées aux cancers, aux maladies cardio-vasculaires, etc. nécessite que cet engagement soit maintenu et conforté.

Concernant le crédit de paiement de 400 000 € inscrit au BS pour des études liées à des opérations d'aménagement routier, et en particulier la déviation de la Boucan, le CESR souhaite un complément d'informations. Selon les prévisions, les travaux débuteraient dans deux ans, pour un étalement sur quatre années, avec une première tranche correspondant à la mise en service d'une 2 x 1 voie. Notre Conseil regrette le retard pris sur cette déviation et s'étonne de la nécessité de réaliser de nouvelles études alors que ce projet était annoncé comme abouti et prêt à être lancé. Il demande donc à l'exécutif d'accélérer les procédures et de revoir un dimensionnement à 2 x 2 voies, sur un projet dont l'objectif à terme est de fluidifier un axe routier fortement embolisé, qui a des conséquences dommageables pour l'ensemble du tissu socio-économique et pour les habitants du nord Basse-Terre.

Ce BS permet également de procéder à des ajustements d'AP et AE. Il fait apparaître un total de 63 307 477.68 € d'AP/AE, dont 5 809 472 € en investissement et 57 498 005.68 € en fonctionnement.

En investissement, le CESR constate un abondement de 500 000 € à l'AP ouverte pour l'école de la 2^{ème} chance, et de 800 000 € pour l'équipement du campus sanitaire et social. De telles opérations permettent de moderniser l'appareil de formation et contribuent à améliorer l'image de l'apprentissage.

Comme déjà indiqué dans notre précédent avis, le transfert à la Région le 1^{er} janvier 2016 du patrimoine immobilier du CREPS, doit être une opportunité à saisir. Cet établissement peut désormais exercer, en plus des missions nationales, des missions à la demande de la Région dans les domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire, qu'il s'agisse du sport de haut niveau, des formations aux métiers du sport et de l'animation, et du soutien au mouvement sportif local. L'ouverture d'une AP de 4 M€ pour cet outil d'excellence à destination de nos jeunes sportifs, qui participe à l'attractivité du territoire, va dans la bonne direction.

Le CESR approuve l'aide de 3 M€ programmée pour le redéploiement de l'hippodrome à Anse-Bertrand. Cette décision, d'une grande importance pour l'ensemble du nord Grande-Terre, devrait permettre le développement d'un secteur d'activités porteur d'emplois autour de la filière équine. C'est naturellement un pari important, mais nécessaire pour rendre attractif un territoire en manque de vitalité économique.

Enfin, le CESR reste attentif aux actions entreprises par la collectivité régionale pour l'amélioration des conditions d'approvisionnement en eau potable. L'augmentation de l'AP à

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

hauteur de 7.5 M€ pour le barrage de Moreau est à saluer. Cette infrastructure très attendue, devrait, sinon mettre un terme, du moins soulager une part importante de notre population vivant actuellement dans des conditions pénibles, conséquence du manque cruel d'eau potable.

Une problématique de l'eau récurrente, dont les récents événements de Capesterre-Belle-Eau ont une nouvelle fois illustré la complexité. Le CESR rappelle que dans son rapport en date de juin 2015, il préconise la mise en place d'une entité collégiale unique pour la gestion du service public de l'eau sur le territoire.

En observations, les choix budgétaires sont donc à articuler dans une vue globale, intégrant les engagements en cours, les priorités définies par la majorité, mais aussi les contraintes financières liées aux nouvelles compétences régionales.

Conformément à la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République, la Région Guadeloupe doit définir et adopter, avant le 31 décembre 2016, trois documents prescripteurs pour renforcer les actions conduites dans le cadre de ses compétences :

- Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),
- Le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP),
- Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

Le CESR considère que l'élaboration de ces trois Schémas programmatiques devrait permettre de mesurer de manière plus affinée la mise en œuvre de la stratégie et des priorités de la Région. En particulier de répondre aux défis multiples auxquels la Région Guadeloupe est confrontée.

Il s'agit de prendre en compte :

- Les effets de la réforme territoriale sur le plan budgétaire à court, moyen et long terme,
- Les transferts de compétences (transport, déchets),
- Les conséquences des perspectives démographiques (aménagement du territoire, lycées, formations, etc.) compte tenu des nouvelles prévisions.

Il faut organiser la montée en puissance de la compétence du développement économique.

Il est important de maintenir un haut niveau d'investissement et de stabiliser l'endettement.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

D'ores et déjà, le CESR approuve la démarche de large concertation engagée par la Région auprès des partenaires institutionnels et économiques, ainsi que la prise en compte des contributions du grand public pour rédiger ces documents.

Après ces consultations et l'adoption des Schémas, notre Conseil émet le souhait que l'ensemble des acteurs socio-économiques puisse disposer d'une feuille de route rendant lisibles les priorités et l'agenda de mise en œuvre de la Région pour les années à venir, intégrant en particulier le Plan Pluriannuel d'Investissements.

Enfin, le CESR rappelle les observations exprimées dans ses précédents avis sur le manque de ressources propres et d'autonomie fiscale des Régions. Observations qui prennent une résonance particulière avec l'annonce récente du Premier-Ministre au Congrès des Régions de France en septembre, où il a indiqué aux Régions qu'elles ne dépendront plus d'une dotation de l'Etat, avec la suppression de la DGF. A compter du 1^{er} janvier 2018, la dotation globale de fonctionnement devrait être remplacée par une fraction de TVA, aux effets plus dynamiques. Le CESR demande à l'exécutif régional d'être particulièrement vigilant sur les modalités d'application d'une telle annonce.

Cet avis a été adopté à l'unanimité des présents moins quatre abstentions.

Ary CHALUS. - Merci. Juste pour vous dire que pour la gestion unique de l'eau, nous sommes entièrement d'accord, nous travaillons dessus. Nous avons déjà réuni tous les partenaires de manière à faire avancer ce dossier. Vous comprenez que quand il s'agit de responsabilités des Hommes, il y a toujours des frictions, mais nous ne désespérons pas de trouver une solution, sinon la Région ira peut-être plus loin en demandant l'habilitation en matière d'eau, qui prendra un voire deux ans.

Concernant la déviation de la Boucan, nous avons entendu comme vous que les travaux avaient démarré en juin 2016, je ne vais pas revenir dessus, mais sachez qu'une étude a été réalisée, la 2 x 1 voie permet de fluidifier convenablement le trafic car après morne-rouge, il n'y a que Sainte-Rose-Deshaies, Pointe-Noire, le trafic se fait par les mamelles. Mais ce seront des travaux à 2 x 1 voie évolutifs, ce qui veut dire au cas où l'on aura la possibilité sur les deux côtés demain de rajouter une autre voie. Mais en matière financière, nous sommes prêts à le faire et nous avons trouvé une possibilité de désenclavement aussi du côté de Cadet-Sainte-Rose, qui sortira derrière Jaula, il n'y a pas grand-chose à faire, la route existe, il y a un petit pont à faire, donc cela permettra aux gens de Cadet etc. de ne pas emprunter la voie. Il y a eu des études faites dessus.

AVIS DU CCEE

Présenté par Monsieur Jean-Louis SAINSILY

Jean-Louis SAINSILY. - Merci Président. Le Président Jean-Jacques JEREMIE, empêché, me demande de vous présenter l'avis du CCEE et par la même, de vous présenter une petite communication personnelle au Président JEREMIE.

(Intervention micro éteint dans la salle)

Jean-Louis SAINSILY. - Il me demande de présenter l'avis du Conseil de la Culture et de l'Environnement, et aussi une petite communication qu'il tient à faire à l'Assemblée.

S'agissant du projet « Cap 100 000 tonnes de bananes », en dépit des aléas climatiques qui ont fragilisé et affecteront encore cette spéculation agricole, la collectivité régionale a toujours accompagné les planteurs dans la modernisation de leur itinéraire technique et dans la mise en œuvre des pratiques culturales, plus respectueuses de la biodiversité et de la santé humaine.

Cet engagement s'est traduit dans le financement d'un plan de formation des ouvriers et des techniciens de recherche et de développement, et des campagnes de replantation. Le CCEE souscrit à l'ambition du projet de la SICA des producteurs de Guadeloupe d'atteindre le quota de 100 000 tonnes, conditionnée à la création de 500 emplois directs, notamment en faveur des jeunes sans qualification. Les Conseillers tiennent toutefois à souligner que le développement des rendements ne pourra faire l'impasse sur la montée en compétence des titulaires de ces 500 emplois, et il en va de leur pérennisation dans le temps.

Par ailleurs, ils attirent l'attention de la collectivité sur le fait que ce soutien à la banane ne se fasse pas au détriment de la diversification et de la reconduction, voire de la restructuration de la production agricole, particulièrement dans le sud Basse-Terre.

S'agissant du BS 2016, ce projet de BS vient préciser et compléter le BP 2016, voté le 12 avril 2016, lequel affichait un volume d'interventions de 480.9 M€ et 178.7 M€ dans la section investissement.

Le CCEE prend acte du choix de l'exécutif de procéder à l'affectation du résultat, d'exécution de la section de fonctionnement de l'exercice 2015, soit 118.9 M€ dont 7.13 M€ sont consacrés à la couverture des besoins de financement des investissements constatés au Compte Administratif.

Par ailleurs, la notification par l'Etat de plusieurs recettes permet un ajustement des prévisions inscrites au BP 2016. Il s'agit entre autre du fonds régional pour le développement économique,

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

de la taxe d'apprentissage, du plan « 500 000 formations », de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Ainsi, l'exécutif comptabilise près de 28.9 M€ supplémentaires, qui confortent le BP et facilitent le financement des mesures nouvelles en 2016. S'y ajoute le solde positif des restes à réaliser de recettes et de dépenses de la section d'investissement sur l'exercice 2015, pour un montant de 38.2 M€.

Le CCEE note avec intérêt les fonds apportés en faveur de la formation professionnelle et de l'apprentissage, deux missions qui constituent le cœur des compétences de la collectivité régionale. Ces 28.9 M€ représentent 43 % du montant général de l'augmentation des AE de la section de fonctionnement. Les Conseillers invitent l'exécutif à poursuivre sa politique de renforcement des savoirs et des savoir-faire des demandeurs d'emploi. Une attention particulière devrait être accordée au développement des formations professionnelles en alternance, dans l'enseignement supérieur. Cette démarche serait redynamisée dans le processus d'élaboration du prochain Contrat de Plan Régional du Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle, en complément de l'existant. Les Conseillers souhaitent que cette large concertation facilite la formation d'objectifs partagés par tous les acteurs, et singulièrement l'insertion durable dans un emploi des personnes qui auront été formées. Autrement dit, il s'agit de réduire fortement le délai entre la sortie en formation et l'entrée dans un emploi.

Le CCEE s'interroge sur certaines réductions concernant les chapitres « aménagement des territoires » et « environnement », surtout dans le contexte de risque épidémiologique que nous connaissons tous. Les Conseillers souhaitent qu'un effort particulier soit consacré à l'amélioration du quotidien et du cadre de vie de la population, qui doit faire face à des difficultés importantes (problèmes d'eau, de déchets), problèmes récurrents qui risquent, à court terme, de générer des problèmes d'hygiène et de santé publique.

D'une manière générale, ce BS affiche un volume de 26.8 M€ de ressources complémentaires pour financer des mesures nouvelles en fonctionnement, et 44.4 M€ en investissement.

Les Conseillers présents formulent un avis favorable à ce projet de BS 2016.

Au préalable, j'ai omis de vous dire que cette Commission a délibéré en Commission générale.

S'agissant de la communication de mon Président, Jean-Jacques JEREMIE, il s'agit d'une autosaisine du CCEE.

En ce qui concerne le ras le bol exprimé par la société civile en matière de gestion de la distribution de l'eau dans les foyers guadeloupéens, le Président du CCEE a décidé d'autosaisir le

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

Conseil sur cette importante question. En effet, toutes les études, tous les rapports, toutes les interrogations conduisent à une solution unanime, celle de la mise en place d'une structure unique, basée sur la théorie « un trou, un mâle crabe », comme pour les routes, comme pour l'électricité, afin de résoudre les problèmes liés à la problématique de la distribution de l'eau dans notre archipel.

De surcroît, la gravité de la situation actuelle nécessite des mesures urgentes et exceptionnelles car elle pourrait très vite conduire à de graves problèmes de santé et de salubrité publique. Le Président du CCEE tire la sonnette d'alarme ici, en rappelant que l'eau est un élément vital et indispensable à la survie de l'Homme et au développement d'une Région.

C'est dans ce sens que le CCEE proposera à l'exécutif régional, et plus généralement à l'ensemble des élus, la mise en place d'un grand chantier national et européen. Il faudra peut-être forcer la loi NOTRE avec une « habilitation eaux ». L'urgence et l'utilité publique l'exigent. L'Etat et l'UE devraient alors, dans cette optique, assumer de fortes responsabilités.

Je vous remercie de votre attention.

Ary CHALUS. - Merci Président. Juste pour vous rappeler concernant la banane, il n'y a pas que les 500 emplois qui vont être créés, il y a la diversification agricole, il y a la croissance verte, mais nous avons aussi l'installation de 40 jeunes agriculteurs, donc ce n'est pas que se battre pour les 500 emplois. Aujourd'hui, je sais que suite à une réunion que nous avons eue à Lille ou à Dunkerque - je ne me rappelle pas - où le Président, Monsieur Eric DE LUCY nous disait qu'ils sont obligés aujourd'hui, au niveau de l'Europe - vous me corrigez Monsieur Francis LIGNERES si je me trompe - de commander 500 000 tonnes de bananes supplémentaires pour pouvoir écouler en Europe. Donc si nous arrivons à augmenter notre petit 23 000, je pense que ce serait un plus pour nous, et en plus nous avons le soutien du Président des Hauts-de-France, Monsieur Xavier BERTRAND, suite à cette annonce - il a même déjà fait une intervention pour nous - cela lui permet aussi de créer dans sa Région, 17 emplois au niveau du port de Dunkerque. Donc pour nous, la création d'emplois ici, dans la banane, mais peut-être pourquoi pas aussi dans d'autres filières, 350 emplois indirects.

Concernant le problème de l'eau, nous sommes entièrement d'accord, il est triste et malheureux de voir que nous n'arrivons pas à nous mettre ensemble, nous aimons faire des « cancons » ici, des choses qui ne nous amènent à rien, pendant que nous avons des guadeloupéens qui souffrent. Rester sans eau quand vous avez une panne seulement, regardez les difficultés que vous avez. Mais j'aurais aimé que l'on puisse fermer les yeux pour certaines personnes le soir et se dire : mon voisin n'a pas d'eau, pourquoi ? Et je peux régler ce problème. Nous avons eu

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

plusieurs réunions avec le Département, avec l'Etat, nous avons mis un plan de financement en place de 50 M€ (10 M€ Région/10 M€ Département) l'ONEMA nous accompagnait et d'autres, pour que nous puissions au moins attaquer les travaux dans toutes les communes de la Guadeloupe, mais il faudrait aussi que certaines personnes puissent prendre leurs responsabilités. Penser à la population et ne pas penser à soi, penser guadeloupéens d'abord, aimer le pays est ce qui est important pour moi, et s'il y a cette volonté, je pense que l'on pourra, en 2016, régler définitivement ce problème.

AVIS DU CONSEIL REGIONAL DES JEUNES

Présenté par Monsieur Guillian BERTIN

Guilliam BERTIN. - Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les élus régionaux, Messieurs les Présidents du CESR et du CCEE, les représentants du CRJ, bonjour. Selon les élus du Conseil Régional des Jeunes, le projet de BS propose :

- De procéder à un certain nombre d'opérations techniques et d'écritures d'ordres en matière notamment des ajustements de recettes pour financer les dépenses et la reprise des résultats d'exécution de l'année 2015,
- D'opérer des ajustements pour la programmation de mesures nouvelles.

Le CRJ prend donc note des propositions suivantes dans le BS :

- Des ajustements de recettes prévisionnelles pour financer les dépenses du BS. Les recettes supplémentaires s'élèvent à 26.8 M€ en fonctionnement et 44.3 M€ en investissement. Dans chacune des sections, des ajustements de recettes prévisionnelles inscrites au BP 2016 sont proposés. Ainsi, 4.8 M€ sont inscrits en recettes de fonctionnement pour le financement du plan « 500 000 formations » supplémentaires pour les personnes à la recherche d'un emploi. En investissement, les recettes sont ajustées à la baisse par rapport au BP 2016 (- 982.992 €). Elles relèvent du fonds régional pour le développement et l'emploi, dont le montant du solde a diminué proportionnellement aux ressources issues de l'octroi de mer.

Concernant les RAR repris et un résultat d'exécution de la section de fonctionnement 2015, affectés dans le BS 2016, le total des RAR des sections d'investissement et de fonctionnement résultant du vote du CA 2015 s'élève à 74.9 M€ de recettes à réaliser, et 34.7 M€ de dépenses. Ce total est repris dans le BS 2016. Le montant des RAR de recettes et de dépenses en

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

investissement est de 38.2 M€. En fonctionnement, ce montant s'élève à 1.88 M€. Ces différences permettront le financement des dépenses nouvelles de chaque section.

Des ajustements et des mesures nouvelles dans la programmation pluriannuelle en AP et en AE. En investissement, le principal ajustement concerne la gestion des fonds européens, avec une diminution de 18.8 M€ de financement. Il est proposé d'inscrire cette programmation en section de fonctionnement. D'autres ajustements sont proposés à la hausse pour financer des mesures nouvelles en matière d'environnement, par exemple la réalisation des travaux liés au barrage de Moreau à Goyave, de culture, sport et loisirs, redéploiement de l'hippodrome Saint-Jacques, et de transport, avec la prévision de travaux d'amélioration et de renforcement sur des routes, sur la période 2015-2020. Le montant global des ajustements dans cette section s'élève à 5.8 M€.

En fonctionnement, les mesures nouvelles sont inscrites en AE, principalement pour la mise en œuvre des programmes pluriannuels de la formation professionnelle et de l'apprentissage : 28.7 M€. Le rapport dans la section de fonctionnement des opérations de protection et de valorisation de l'environnement dans le cadre de la gestion des fonds européens : 18.8 M€, et la déclinaison du plan chlordécone, soit 2.2 M€.

Tel est l'avis du CRJ.

Je vous remercie de votre attention.

Ary CHALUS. - Merci Président. Sur le barrage de Moreau, juste une petite information, il y a eu des études supplémentaires parce que le montant arrêté au départ, je crois que ce sont les services de l'Etat qui nous ont demandé des études complémentaires parce qu'il semblerait que s'il y avait un tremblement de terre, le mur nord n'ait pas tenu, et donc nous avons dû, suite à ces études, augmenter je crois de 7.5 M€, et malheureusement aussi pour nous, nous avons eu des pénalités demandées par l'entreprise qui a dû attendre un moment parce qu'il fallait faire des études, elle avait déjà fait des investissements. Nous avons pu négocier avec l'entreprise qui fait les travaux, donc en gros cela nous fait entre 9 à 10 M€ supplémentaires que nous sommes obligés de mettre sur ce barrage. Mais cela avance.

Je propose de faire la Commission de synthèse après, de manière à libérer le collègue qui doit se rendre dans une autre réunion.

ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES 28 ET 29 JUIN 2016

Ary CHALUS. - Vous avez reçu les PV en temps et en heure.

Est-ce qu'il y a des remarques, des oublis sur les deux PV ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Les PV sont adoptés.

MOTION EN FAVEUR DU PROJET « CAP 100 000 TONNES DE BANANES »

Présenté par Monsieur Jean-Marie HUBERT

Jean-Marie HUBERT. - Merci Président. Il s'agit d'une motion de soutien en faveur du projet « Cap 100 000 tonnes de bananes ».

Depuis la création du marché unique européen en 1992, l'UE verse une aide financière aux planteurs de bananes des Régions ultrapériphériques (Guadeloupe, Martine, Guyane, Canaries, Madère) pour leur permettre d'être compétitives face aux producteurs d'Afrique et d'Amérique latine qui ont des coûts de production, notamment de salaires, bien inférieurs aux nôtres. Jusqu'en 2007, dans le cadre de l'Organisation Commune du Marché de la banane (OCM), la Guadeloupe bénéficiait d'un quota de 150 000 tonnes, et la Martinique 214 000 tonnes.

Un contexte météorologique désastreux (cyclones, sécheresse et vraisemblablement effets du réchauffement climatique) ont fait plonger la production guadeloupéenne. Ainsi, au moment de la fixation des enveloppes financières des RUP en 2007, et dans le cadre de l'aide POSEI (programme Sectoriel contre l'éloignement et l'insularité), la filière bananière guadeloupéenne traversait une longue et profonde crise, qui s'était traduite par un effondrement de sa production à des niveaux historiquement bas (aux alentours de 50 000 tonnes). Or, c'est en fonction de ces derniers tonnages réalisés par chaque Région sur les années 2001 à 2005 que les enveloppes financières et donc les volumes de référence ont été fixés. On rappelle que les Canaries ont 360 000 tonnes, la Martinique 241 207 tonnes, la Guadeloupe 77 877 tonnes, et Madère 18 000 tonnes. L'aide apportée à la banane est basée sur un montant fixé de 404 € par tonne de référence pour les producteurs de bananes de la Guadeloupe et de la Martinique, dans les limites de leur tonnage de référence.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

Or, la filière banane s'est profondément restructurée ces dernières années et la production en Guadeloupe a fortement progressé, passant de 40 000 tonnes en 2007, à 73 640 tonnes en 2014, grâce à un net bon de productivité aujourd'hui, ce quota est de 77 877 tonnes, ce qui est bien insuffisant. En effet, depuis quelques années, un nombre croissant de producteurs dépassent leur quota individuel, ces tonnages supplémentaires n'étant pas compensés à hauteur de 404 € par tonne, les producteurs produisent donc à perte et sont contraints de restreindre leur activité aussi bien en termes de surface, que d'emplois.

Par ailleurs, sur 200 planteurs regroupés au sein du groupement de producteurs de Guadeloupe (LPG), 100 détiennent moins de 300 tonnes de quota. Il est admis qu'à moins de 300 tonnes, les planteurs ne peuvent dégager que le SMIC.

La Guadeloupe présente un taux de chômage important, de l'ordre de 26.2 % disent certains, 30 % disent d'autres. Particulièrement préoccupant chez les jeunes de moins de 25 ans, dont six sur dix seraient au chômage, avec les désordres des difficultés sociétales qui en découlent. Par ailleurs, on note sur le marché du travail une tendance à la précarisation de l'emploi. La banane a cela de particulier que c'est un secteur d'activité à forte valeur ajoutée en termes d'emploi.

Le Président du Conseil Régional a rappelé au Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, l'importance de ce secteur, lors de son intervention à l'Assemblée Nationale le 11 octobre 2016.

Ce projet « Cap 100 000 tonnes » permettra :

- De créer en Guadeloupe 500 emplois directs permanents, à temps plein, destinés en priorité aux jeunes sans qualifications,
- De créer en Guadeloupe 350 emplois indirects, un emploi direct génère en effet 0.7 emplois indirects,
- De conforter les moyennes et petites exploitations pour assurer aux planteurs un revenu décent, autrement dit, préserver leur emploi,
- De favoriser l'entrée dans la profession de jeunes agriculteurs, et assurer le renouvellement des générations dans une filière potentiellement vieillissante. Une quarantaine de producteurs sont en attente d'une adhésion à la SICA LPG, qui ne peut leur être ouverte faute de quotas.

Le Conseil Régional de la Guadeloupe, réuni en session ordinaire, sur convocation de son Président, délibérant conformément aux dispositions législatives règlementaires en vigueur,

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

considérant la nécessité de soutenir les planteurs de bananes dans leur objectif d'atteinte d'une production de 100 000 tonnes.

L'Assemblée décide :

- Article I, de voter une motion de soutien en faveur de la production bananière de la Guadeloupe, dans le cadre du projet « Cap 100 000 tonnes »,
- De demander au Gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre la réussite de ce projet et d'assurer une partie de son financement,
- De donner mandat au Président pour effectuer toutes les démarches relatives à cette affaire,
- Le Président, le DGS, le Payeur régional, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région.

Ary CHALUS. - Merci Monsieur HUBERT. Je passe tout de suite la parole au Président du Conseil Départemental, représentant Madame BOREL-LINCERTIN, Monsieur Jacques ANSELME.

Jacques ANSELME. - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président du Conseil Régional, Mesdames et Messieurs les Présidents des EPCI, Mesdames et Messieurs les maires, Messieurs les Présidents des Conseils consultatifs, Mesdames et Messieurs les Présidents et Présidentes des Chambres consulaires, Messieurs les producteurs de bananes, Mesdames et Messieurs. Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous remercier, au nom de la Présidente du Conseil Départemental, Madame Josette BOREL-LINCERTIN, pour votre aimable invitation à participer à votre Assemblée plénière cet après-midi.

L'exécutif départemental ayant reçu votre invitation en toute fin de semaine dernière, elle n'a cependant pas pu se libérer de ses engagements pour être à vos côtés. Elle m'a toutefois chargé de la représenter, en ma qualité de premier vice-Président de la collectivité départementale. Et c'est évidemment avec un grand intérêt que je suis ici avec vous, à l'occasion de l'examen par votre Assemblée délibérante d'une motion de soutien au projet des producteurs de bananes guadeloupéens, baptisé « Cap vers les 100 000 tonnes ».

Vous le savez, je suis l'élu d'un canton qui compte de nombreux producteurs de bananes. Il me plaît d'ajouter que le Conseil Départemental prend toute sa part de soutien public à l'agriculture guadeloupéenne.

La réalisation effective de cet objectif de production à 100 000 tonnes est très importante pour les producteurs locaux. Ce projet avait été initié par la profession suite au constat d'une

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

restructuration particulièrement efficiente de la filière banane durant la décennie précédente. Cette forte restructuration avait permis à nos producteurs d'atteindre une production – j'ai un chiffre un peu différent de celui de mon collègue - de 77 000 tonnes de bananes, même si ce fût un peu moins avec la récente sécheresse. Ils ont désormais la forte volonté d'augmenter la production pour atteindre, d'ici 2020, les 100 000 tonnes.

Le Conseil Régional est historiquement mobilisé aux côtés des producteurs de bananes. Votre prédécesseur, Monsieur le Président, s'était déjà fortement engagé sur ce projet « 100 000 tonnes », en le soutenant financièrement, et le Conseil Départemental avait déjà salué de manière appuyée, cet accompagnement.

Nous nous réjouissons donc du choix qui est le vôtre et celui de votre Assemblée, de confirmer et de poursuivre cet engagement sous votre mandature.

C'est un projet important car il permettra non seulement aux planteurs d'augmenter leurs productions de 23 000 tonnes, mais aussi de favoriser l'installation, on l'a dit avant moi, de 40 jeunes dans cette filière, et de créer environ 500 emplois directs, voire la moitié en plus si l'on compte les emplois indirects.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président de Région, et dès lors qu'il s'agit de l'intérêt supérieur de notre territoire, le Conseil Départemental soutient cette motion « Cap vers les 100 000 tonnes ». Il s'agit là d'une véritable opportunité pour consolider la filière banane et répondre à la demande du marché.

Ma présence aujourd'hui, au nom de la Présidente du Conseil Départemental, illustre notre appui aux producteurs de bananes guadeloupéens, qui sont en quête d'un nouvel objectif et d'une nouvelle frontière à franchir.

Ma présence illustre aussi l'engagement constant de notre collectivité pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, en valorisant les terres aujourd'hui non mises en valeur. C'est un sujet partagé entre nos deux collectivités, Monsieur le Président.

Le Président de la Commission agriculture du Conseil Départemental, Blaise MORNAL, était d'ailleurs en mission à la Réunion la semaine dernière, avec les SAFER des DOM, afin d'étudier les pratiques vertueuses à adopter et à mettre en œuvre en la matière. Nous aurons à vous faire part de ces travaux très prochainement.

Je vous renouvelle mes remerciements pour votre invitation et je souhaite que cette motion ait les retombées escomptées, et qu'elle se traduise par la mise en œuvre effective des engagements pris envers les producteurs.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

Je vous remercie Monsieur le Président.

Ary CHALUS. - Merci Monsieur le Président. Juste pour vous dire que pour le chiffre, je pense que tout à l'heure Monsieur LIGNERES je lui passerai la parole, dira quelque chose, mais quand vous dites « poursuivre le travail de mon prédécesseur », c'est un travail que j'ai attaqué en tant que Parlementaire d'abord, des questions posées en travaillant avec les professionnels de l'art et j'ai entendu que cela a repris après que j'ai fait quelques investigations au niveau national.

Monsieur le représentant de l'Etat, vous avez la parole.

Vincent FAUCHER. - Monsieur le Président du Conseil Régional, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux. J'ai préparé une petite intervention qui est peut-être un peu longue, Monsieur le Président, mais le sujet est complexe. Il me semble que cela peut être intéressant, néanmoins, puisque c'est un point à l'ordre du jour, d'entrer un peu dans le détail, si vous m'y autorisez.

Ary CHALUS. - Vous n'en avez pas quand même pour une heure ?

Vincent FAUCHER. - Non.

Ary CHALUS. - Si c'est pour nous dire que l'Etat vous a appelé ce matin pour vous dire que l'Etat marche, allez-y.

Vincent FAUCHER. - Je vais faire court. C'est un peu plus compliqué que cela. Et je souhaite, pour faciliter la compréhension des non spécialistes, faire un certain nombre de rappels sur la manière dont fonctionne le dispositif actuel.

Le montant d'aide à la production POSEI pour la banane aux Antilles s'élève à peu près à 129.1 M€ par an. Cette enveloppe fixe est distribuée intégralement à l'ensemble des producteurs antillais, chaque année.

Pour permettre une répartition équitable entre Guadeloupe et Martinique, chaque Département est doté d'une référence départementale. Cette référence départementale est exprimée en tonnes et historiquement, elle a été, comme cela a été expliqué, fixée en fonction de la moyenne des productions commercialisées sur les années 2001, 2003 et 2004 à l'époque, puisque nous étions à ce moment-là en 2006. Elle est donc fixe depuis 2007 et détermine le taux global d'aide accordé à la Guadeloupe et à la Martinique. Cela a été dit, la référence départementale pour la Guadeloupe est 77 877 tonnes, et en Martinique 241 207 tonnes, avec un montant d'aide unitaire de 404 € la tonne.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

Sont bénéficiaires de l'aide toutes les exploitations de bananes en activité, adhérentes d'une OP, ce qui est le cas à la fois en Martinique et en Guadeloupe. Pour percevoir cette aide annuelle POSEI, chaque producteur a donc une référence individuelle, qui lui a été attribuée en 2007. Elle est exprimée en kilos et elle constitue un droit à aide puisqu'elle est rattachée à la valeur du taux d'aide de 404.40 € la tonne.

Ainsi, en régime de croisière depuis 2011, dès lors qu'un producteur commercialise un volume de bananes égal au moins à 80 % de sa référence individuelle, il perçoit la totalité de son droit à aide, soit 100 % de sa référence individuelle. Si le volume commercialisé est compris entre 70 et 80 % de sa référence, le planteur perçoit 80 % de son droit à aide. Et en-dessous de 70 % de taux de réalisation, le planteur perçoit un montant d'aide qui est fonction proportionnel à sa production commercialisée.

Comme la totalité des producteurs ne perçoit jamais 100 % de leur droit à aide, un reliquat est généré puis redistribué, soit aux producteurs qui se trouvent en excédent de production, on appelle cela le premier reliquat, soit aux nouveaux planteurs, on appelle cela le deuxième reliquat, ou soit aux producteurs qui ont fait plus de 80 % du taux de réalisation de leur référence, on appelle cela le troisième reliquat.

Depuis 2007, aucune réactualisation générale des références départementales n'a été faite. Cependant, les références individuelles à l'échelle des planteurs ont pu être modifiées. En effet, lorsque les planteurs estiment que leur référence historique ne reflète plus les quantités produites actuelles, pour diverses raisons (ils se sont agrandis, ils ont augmenté les rendements, ils ont changé de type d'activité sur l'exploitation, etc.) ils peuvent faire évoluer leur référence individuelle. Ils peuvent s'échanger aussi les quantités de références individuelles, par des cessions-acquisitions, avec ou sans foncier. Et puis existe également, en-dehors des systèmes de transfert de ces références entre producteurs, tout un système de réserve à l'échelle de chacun des Départements. Les planteurs qui le souhaitent peuvent céder partiellement ou totalement, et ceci de manière définitive ou temporaire, des références à une réserve départementale et donc les références qui sont du coup disponibles dans cette réserve permettent d'installer de nouveaux planteurs ou d'améliorer la capacité de production de certaines autres exploitations. Enfin, pour alimenter cette réserve, il y a un mécanisme de reprise administrative lorsque vraiment les objectifs de production ne sont pas atteints, et à ce moment-là il y a un prélèvement qui vient alimenter la réserve également. Et donc la référence départementale, ces fameuses 77 000 tonnes, est constituée de la somme des références attribuées aux planteurs et de la somme des références non attribuées puisque dans la réserve départementale.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

Ensuite, il y a un point extrêmement important qu'il faut signaler, qui est ce qui se passe en matière de circonstances exceptionnelles, c'est-à-dire lorsque survient un aléa non prévisible. En effet, bien que les conditions naturelles aux Antilles soient favorables à la culture de la banane, c'est vrai que la Guadeloupe et la Martinique doivent souvent faire face à de fortes contraintes, qui peuvent être des perturbations climatiques, cycloniques, répétées, ou l'apparition de maladies, comme cela a été le cas pour la cercosporiose noire, etc. Ces circonstances exceptionnelles font baisser la production, aussi, afin de ne pas exclure les planteurs qui se trouvent du coup placés en situation de sous-production, des mesures spécifiques sont prises par les pouvoirs publics, et notamment un dispositif de reconstitution de tonnages. Dans ces cas-là, l'atteinte des objectifs annuels de production est mesuré tout simplement en additionnant les quantités réellement produites et commercialisées, avec les quantités reconstituées, c'est-à-dire celles qui auraient été produites en l'absence de circonstances exceptionnelles.

Ce mécanisme complexe, à quels résultats est-il parvenu ? Entre l'année de production 2008 et 2010, on a eu une augmentation de la production aux Antilles, qui correspondait au retour en production suite à la tempête Dean de 2007. Depuis cette période-là, c'est vrai que cela stagne aux alentours globalement de 250 000 tonnes de bananes.

La Martinique, avec 400 exploitations à peu près, en activité, produit à peu près les deux tiers. Cependant, la production a légèrement baissé dans ce département, passant de 200 000 tonnes à 158 000 tonnes en année de production, en 2014. C'est vrai que la Martinique a eu une répétition successive de circonstances exceptionnelles, à savoir Tomas en 2010, la cercosporiose en 2012, le passage de la tempête Chantal en 2013, sans compter les effets de la tempête tropicale Matthews, du mois de septembre dernier, qui va entraîner une perte de production, surtout en Martinique, 35 000 tonnes en 2016 et environ 50 000 tonnes en 2017.

La Guadeloupe a été singulièrement moins touchée par les aléas climatiques que la Martinique, et donc elle améliore sa dynamique de production depuis l'année 2011, et c'est la raison pour laquelle la production des 200 exploitations bananières de Guadeloupe est passée allègrement de 60 000 tonnes en 2012 à presque pas loin de 80 000 tonnes finalement, les chiffres que vous avez cités sont exacts, seulement deux ans plus tard. La tempête Matthews, qui a aussi touché la Guadeloupe, l'a cependant relativement épargnée puisque les pertes de récoltes, certes conséquentes, sont quand même beaucoup plus faibles qu'en Martinique (2000 tonnes pour 2016 et 1700 tonnes pour 2017, ce que chiffre le groupement LPG).

Mais ce qui est intéressant est surtout de regarder le taux de réalisation par rapport à l'objectif de production par île, depuis 2010. Et il faut distinguer deux situations : le taux de réalisation en

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

prenant en compte le calcul des reconstitutions, et le taux de réalisation sans prendre en compte le calcul des reconstitutions de tonnages.

Que se passe-t-il en Guadeloupe ? Mis à part l'épisode des cendres de Montserrat en 2011, où là une reconstitution importante a été nécessaire, on constate que le taux de réalisation sans reconstitution est en constante augmentation en Guadeloupe, avec bien souvent un objectif de production atteint à plus de 90 %, 92 % en 2014, donc on est très au-dessus. Et donc cet écart en taux de réalisation objectif de production augmente à partir de l'année 2012, signe d'une bonne dynamique de production en Guadeloupe, qui est à souligner. En Martinique, ce n'est pas le cas, pour les raisons que j'ai évoquées, et cet enchaînement de circonstances exceptionnelles.

Ce que l'on peut dire est qu'au final, la Martinique tente de maintenir un taux de réalisation sans reconstitution, aux alentours de 70 %, alors que la Guadeloupe est sur une voie de progression et dépasse tranquillement les 90 % de taux de réalisation aujourd'hui.

C'est donc dans ce contexte que le groupement LPG a élaboré son plan « Cap 100 000 tonnes ». Il a donc déposé cette demande, qui consiste à porter à 100 000 tonnes le contingent d'aides, ce qui représente, à 404 € la tonne, le différentiel, un peu plus de 9 M€ annuels qui seraient nécessaires pour pouvoir, à terme, financer cette opération. Le groupement a ensuite présenté ce projet au Conseil Régional de Guadeloupe à l'époque, qui avait d'ailleurs délibéré en novembre 2015, sous la présidence de Victorin LUREL, approuvant le principe de la mise en place d'un régime d'aides visant à compenser le dépassement de production par rapport au tonnage. La délibération indiquait que ce régime d'aides devait être notifié, selon les dispositions du règlement POSEI puisque bien sûr, on est sur une politique agricole et la politique agricole est commune, au sein de l'UE, et donc on ne peut effectivement décider seul pareil cas, quand bien même on le souhaiterait.

Sans que cela figure dans la délibération, ce qui avait été indiqué est que le Conseil Régional se déclarait prêt à prendre à sa charge la moitié du coût annuel de ce nouveau régime, à charge pour l'Etat à la fois d'en défendre la cause auprès des autorités communautaires, et d'assurer également la prise en charge de la moitié de ce dispositif complémentaire au programme POSEI. Je vois que l'on est à peu près dans la même épure. Je n'entre pas dans le détail mais le groupement LPG avait fait un argumentaire tout à fait sérieux et tout à fait solide et peu contestable au niveau de l'intensité des soutiens publics à la filière banane, en ramenant notamment ces soutiens à la tête d'ETP.

J'accélère Monsieur le Président, j'en viens aux choses intéressantes. L'Etat, de son côté, le Préfet avait, en décembre 2015, écrit au Ministère de l'agriculture pour soutenir le projet, en mettant

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

en avant la cohérence qu'il y aurait à le mettre en place, d'abord pour lutter contre le très fort taux de chômage en Guadeloupe, c'est une évidence, et en développant le recours à des dispositifs de contrats aidés, que ce soit des emplois d'avenir, des CIE-starters, etc. tous ces dispositifs qui peuvent venir et qui auraient permis d'ailleurs de tirer le plein effet des mesures de la LODEOM et du CICE, qui réduisent déjà sensiblement les coûts salariaux en Guadeloupe.

En février 2016, rencontre avec le nouvel exécutif, qui reste sur cette ligne, rencontre en avril avec le Ministre de l'agriculture et là les choses se gâtent un peu puisqu'accueil moins favorable, le Ministère voulant s'assurer, dans un premier temps, avant d'ouvrir une nouvelle négociation avec la Commission européenne, que le dispositif actuel soit bien optimisé au regard de l'utilisation des fonds publics alloués à ce secteur dans la zone Antilles. Et puis c'est vrai qu'aucune disponibilité budgétaire pour financer le dispositif proposé n'avait été identifiée, mais ce n'est pas forcément le plus important à ce stade.

L'analyse de la DAAF de la Guadeloupe, puisqu'il ne m'importe pas de porter la parole du Gouvernement dans cette affaire, si ce n'est en indiquant que le Ministre de l'agriculture est complètement prêt à recevoir et à discuter de ces questions-là avec l'exécutif du Conseil Régional Guadeloupe, est qu'évidemment c'est un système qui s'essouffie, la réserve départementale n'est plus suffisante, des besoins sont non honorés, cela a été dit, les planteurs qui produisent beaucoup le font, la plupart du temps, à perte. Je passe très rapidement sur tout cela, mais il y a un certain nombre d'enjeux.

Le processus d'adaptation réglementaire qui est nécessaire pour autoriser des soutiens supplémentaires à la filière banane, risque d'être relativement long parce qu'un certain nombre d'autres dispositions sont en négociation actuellement, je passe très rapidement, dans le domaine de la canne à sucre, pour le secteur du sucre, au niveau de la fin des quotas sucriers, les fameux 38 M€, au niveau de la filière rhum, qui souhaite elle aussi passer son contingent fiscal de 120 000 HAP à 144 000 HAP, tout cela se chiffre en quelques dizaines de millions d'euros par an supplémentaires, au niveau de la filière de la diversification, là aussi où l'effort de l'Etat est attendu et remonté d'ailleurs en 2017 à 40 M€ pour la diversification.

Le Ministère de l'agriculture souhaite donc coordonner ces différentes attentes dans les différentes filières, dans un agenda partagé entre la France et les instances communautaires. Il est vrai que le dossier « 100 000 tonnes » ne concerne à ce stade que la Guadeloupe et donc il a un peu de mal à trouver sa place dans cet agenda, d'autant plus que la filière banane française a réussi jusqu'à présent à jouer la carte de l'unité et que le dossier guadeloupéen commence à susciter des interrogations au sein-même de la filière antillaise, en ce qu'il risque de compliquer

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

les négociations à venir, parce qu'il y a toujours des négociations à venir, y compris au sein de l'ensemble européen des producteurs de bananes.

Juste un point, et j'en terminerai là-dessus, qui devrait être au cœur des discussions, chacun se rend bien compte qu'il est plus facile, pour avoir gain de cause dans une négociation consistant à obtenir de nouveaux soutiens publics, de démontrer que l'on a déjà optimisé les fonds publics alloués. Aujourd'hui, la recherche de cette optimisation se fait par département, ce qui est déjà très bien, avec les outils disponibles, qui demeurent toutefois de portée limitée. Des seuils de reprise administratifs sont fixés encore au niveau central, 900 actualisations régulières des références individuelles sur des bases pluriannuelles, ne peuvent que conduire à des marges de manœuvre de plus en plus faibles, c'est ce que l'on constate. Alors que des références demeurent parfois sous-valorisées. Une piste de réflexion, à ce stade, mérite à mon avis d'être explorée, pourquoi ne pas aller vers une gestion d'une enveloppe de référence unique, pour toute la zone Antilles.

Déjà un certain nombre de choses sont gérées au niveau régional, inter-régional, entre la Martinique et la Guadeloupe, c'est le cas des reliquats que j'évoquais tout à l'heure. Aujourd'hui, demeure simplement un sujet : la gestion des références individuelles demeure simplement régionalisée. Ce qui était un souhait fort lors de la mise en place du dispositif, chaque Région craignant la fuite de ses références vers l'autre Région. Fort d'une dizaine d'années de fonctionnement, ces réticences des acteurs, je pense, sont un peu atténuées, sans disparaître totalement, ce qui est compréhensible compte tenu de la complexité du sujet et de la sensibilité de ces questions, Monsieur le Président. Et je pense pourtant que ce serait un signal fort que pourrait donner la filière en termes de responsabilité professionnelle. Cela a été fait dans d'autres secteurs de l'agriculture, cela a été fait dans le secteur de la viticulture, cela a été fait dans le secteur du lait, cela a été fait dans le secteur de la viande. Il serait intéressant d'examiner la possibilité de constituer un bassin de production Antilles, s'affranchissant des frontières régionales pour le secteur de la banane, afin qu'une gouvernance partagée puisse se prononcer sur la gestion globale des références au travers d'une réserve unique.

Voilà Monsieur le Président, les quelques pistes que je voulais évoquer avec vous. Le projet « 100 000 tonnes » conserve tout son sens aujourd'hui pour la Guadeloupe, on ne peut pas avoir des producteurs qui se sentent limités dans l'exercice de leur profession et dans le contexte de chômage qui sévit actuellement en Guadeloupe, sans leur donner de perspectives. Mais le sujet est complexe, j'ai essayé, dans ces quelques propos dont je m'excuse encore de la longueur, de vous donner quelques pistes qui, je pense, gagneraient à être saisies par l'exécutif régional, dans des discussions à conduire avec les équipes du Ministre de l'agriculture, qui est tout à fait

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

disposé à cela, de telle façon à ce que l'on puisse, assez rapidement, lever encore ces quelques freins.

Ary CHALUS. - Merci Monsieur le directeur. Avant de donner la parole et ouvrir le débat avec les élus, je suis étonné de la dernière intervention que j'ai faite parce que nous avons ressenti que le Ministre est prêt à nous recevoir et à discuter, mais ce n'est pas ce qui a été dit avant. Je parle en présence des responsables qui sont là, qui étaient pour certains à Lille, ce qu'il disait est que le plus simple est de prendre sur le quota de la Martinique pour donner à la Guadeloupe, ce que les martiniquais refuseront, et ils ont raison. On n'a pas eu de réponse, je l'ai vu, il s'est peut-être même à un moment énervé, c'est normal.

Maintenant cela change, comme vous l'avez dit dans votre discours, la Région, l'an dernier, en a parlé en novembre 2015, il y avait des élections régionales qui arrivaient et Ary CHALUS en a parlé donc il fallait en parler. Maintenant, il y a les présidentielles qui arrivent, je pense qu'il faudrait que nous puissions faire bouger les choses. Il faut que l'on arrête de nous prendre pour les « danseuses » de la République. Alstom a eu un problème pour 400 emplois, tout de suite l'on a trouvé 500 M€ pour Alstom. Les policiers ont défilé pour demander des aides, depuis combien de temps je demande ? J'ai travaillé avec tous les syndicats de policiers, depuis 2012 - Manuel VALLS était Ministre de l'Intérieur - pour demander les moyens pour la Guadeloupe, que l'on puisse nous accompagner. Il est venu, on a continué.

Aujourd'hui, les choses ont bougé au niveau de l'hexagone, les policiers sont en grève, on trouve 250 M€ pour eux, et ils ne sont pas satisfaits. Donc encore une fois, mais il ne faut pas dire les choses parce que quand on le dit... Moi, Ary CHALUS, ne suis assujéti de personne. Et c'est dommage que la solidarité n'arrive pas à se mettre ensemble. Si l'on était solidaire, beaucoup de choses auraient bougé. Comme l'a dit Monsieur SAINCILY concernant l'eau, il y a beaucoup de choses que l'on aurait pu faire bouger, on a eu cette chance, et je le dis, pour une fois, l'outremer a servi à l'élection en 2012, les 417 000 voix d'avance du Président. Pour une fois, si j'ai bonne mémoire, les 17 Sénateurs ont fait basculer le Sénat de Droite à Gauche, on n'a pas su saisir cette chance, dans l'intérêt de notre Département, dans l'intérêt de notre jeunesse. On a pensé à nous d'abord, c'est dommage, il y a des choses à dire. Mais j'espère que l'on prendra conscience un jour et que l'on se dira : mieux vaut finir en solidarité que de mourir comme « un con », je ne sais pas qui l'avait dit. Je pense que l'on a des choses à faire encore pour la Guadeloupe, mais on doit fermer les yeux le soir et se dire : est-ce que j'ai fait ce que j'avais à faire ? Tous les soirs je me le dis. Et je pense qu'il y a des choses que nous pouvons faire.

Nous avons rencontré le Président de l'UE, Monsieur JUNCKER, qui nous a dit que nous ne sommes pas défendus au niveau de l'Europe. Et on est content aujourd'hui, avec le Président des

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

Régions de France, nous avons la possibilité aujourd'hui - Monsieur SERVA vient de me représenter à Strasbourg - de pouvoir, avec la nouvelle structure, rencontrer directement l'UE, rencontrer directement les Commissaires européens, les Régions de France, au lieu de passer par le Ministre. On passera toujours par lui, par respect, mais on aura des déplacements, et je pense que peut-être pour son premier déplacement à Strasbourg, il s'est rendu compte comment nous sommes derrière la Guadeloupe en matière de gestion des fonds européens, par rapport à la Réunion et à la Guyane. Il faut mettre de l'ordre là-dedans. Et pour réussir, il faut travailler ensemble, et c'est ensemble que l'on y arrivera. Pourquoi a-t-on baissé le kilo sac de ciment qui faisait 50 kilos avant ? Il est passé à 35, parce qu'il était trop lourd pour nous. on fera évoluer beaucoup de choses en Guadeloupe.

Monsieur Francis LIGNERES, je ne sais pas si l'un de vous veut prendre la parole avant que je ne passe la parole aux élus.

Francis LIGNERES. - Il vaut mieux, je pense, donner la parole aux élus, et je vais me prononcer après si vous le souhaitez. Je souhaiterais également répondre à Monsieur FAUCHER après le vote sur la filière banane.

Ary CHALUS. - Nous sommes sur la discussion de la motion en faveur du projet « 100 000 », avant de prendre délibération sur le projet de délibération. Qui demande la parole ?

Hilaire BRUDEY. - Merci Président. J'ai bien écouté le rapport lu par le collègue Jean-Marie HUBERT, et bien évidemment, l'exposé du directeur. Il est vrai qu'en 2007, je ne vais pas refaire l'histoire, mais l'idée de venir délibérer aujourd'hui et de faire une motion sur le « Cap 100 000 tonnes de bananes », je pense est une chose qu'ici tout le monde devrait adopter. Je dirais même que c'est peut-être insuffisant parce qu'il faudrait peut-être arriver à 150 000 tonnes. On était à 150 000 tonnes avant, sachant que c'est très difficile c'est vrai, on l'a expliqué ici et là, mais dans le discours du représentant de l'Etat on a vu que les choses ne sont pas gagnées, et se révèlent même très difficiles.

En réaction, vous dites que les martiniquais ne voudront pas donner les 20 000 ou 23 000 tonnes et cela semble normal. Je veux simplement témoigner ici qu'en 2007, lors de ces négociations, j'étais l'élu en charge de l'agriculture et de la pêche dans cette collectivité, j'ai pris part à l'ensemble des discussions avec les spécialistes de la collectivité et les producteurs. C'était le principe qui était posé, de dire qu'il y avait un quota pour les Antilles, bien évidemment la Guadeloupe était bien au-deçà à l'époque de son quota, et l'idée était de faire un quota pour l'ensemble des Antilles, avec les deux tiers ou les 75 % pour la Martinique, et le reste pour la Guadeloupe. Et si la Guadeloupe devait augmenter en production, dixit à l'époque le Président

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

Eric DE LUCY cela ne poserait aucun problème pour que les martiniquais puissent participer à la remontée du quota de la Guadeloupe. C'était ce qui était prévu, c'était le principe-même qui était posé. Aujourd'hui, je veux bien entendre et comprendre que les martiniquais ne veulent plus, mais c'est ce qui avait été prévu. Je ne me souviens pas en détail si cela avait été écrit dans les accords, parce que souvenez-vous à l'époque, il y avait tout le problème posé notamment avec les différentes OP de l'époque en Guadeloupe, notamment les deux, et puis c'était aussi pour sauver une production qui était véritablement en chute libre. Il me semble que si nous n'avons pas la garantie aujourd'hui, en-dehors de l'aide de la Région qui serait proposée tout à l'heure dans la délibération, il faut insister pour que la Martinique puisse respecter ses engagements de l'époque, et cela permettrait déjà d'arriver plus rapidement, au regard du discours du directeur de la DAAF, et d'un autre côté, cela permettrait éventuellement à la Région d'économiser quelques millions d'euros.

Par ailleurs, dans le rapport, il me semble qu'il manque quelques informations pour que les élus puissent comprendre un peu mieux, en tout cas disposer de la réalité de cette filière. On était à 40 000 tonnes, nous avons 77 000 tonnes en gros, j'arrondis, comme objectif, les références de 2014 sont de 73 640 tonnes, nous n'avons pas les références de 2015, pas celles de 2016, même si 2016 n'est pas terminée mais on aurait pu avoir une projection pour 2016, nous n'avons pas non plus le tonnage par hectare, nous n'avons pas la recette éventuellement générée par tonne en-dehors de l'aide, et il y a eu un zoom sur les 200 plantations en disant qu'il y a 100 plantations qui ont moins de 300 tonnes et à moins de 300 tonnes, en gros c'est ce qu'il faut dire, si un exploitant n'arrive pas à gagner le SMIC, ce n'est pas viable. Et vous avez 40 exploitations, 40 agriculteurs, qui sont en attente d'accord, ou en tout cas permettre la possibilité que soit délivré un quota, au motif que l'on ne peut pas distribuer parce que nous sommes à peu près à 90 %, semble-t-il, de notre référence, ce qui reviendrait à 72 000 ou 73 000, mais cela correspond à la production de 2014. Comme je l'ai dit, on n'a toujours pas 2015 et 2016.

Mais est-ce qu'aujourd'hui les 100 petits planteurs qui ont moins de 300 tonnes, est-ce qu'il y a un zoom qui a été fait pour savoir que ce sont ceux-là qui seront effectivement servis en premier, parce qu'il faut savoir que les 23 000 tonnes de plus pour atteindre les 100 000 tonnes, apparemment, annuellement, c'est autour de 2300 tonnes pour arriver en 2021 ou 2022, en tout cas au-delà de 2020-2021, arriver à ces fameux 100 000 tonnes. Donc ma question est de savoir, pour résumer, est-ce que la négociation ou la pression à mettre sur les martiniquais on n'en parle plus ? Cela voudrait dire que nous sommes d'accord pour ne plus les « titiller » au motif qu'ils ne sont pas d'accord et on ne cherche pas du tout, et cela voudrait dire que cela va dans le sens où l'on demande à l'Etat de faire un effort, et vous avez donné quelques arguments, mais en même temps entre Régions antillaises nous ne sommes pas capables de le faire ? Parce

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

qu'aujourd'hui c'est la Guadeloupe qui est concernée et que demain cela pourrait être la Martinique, sur d'autres spéculations, et pourquoi pas nous ? Aujourd'hui, c'est la Guadeloupe qui est concernée par la banane, je ne vois pas pourquoi les martiniquais refuseraient de permettre de jouer solidarité quand nous l'exigeons de l'Etat. Nous ne sommes pas capables de négocier au moins avec la Martinique ? C'est la première question.

Et la dernière, c'est de nous amener, en tout cas personnellement, je demande à avoir les informations et d'ailleurs le rendement, parce que semble-t-il dans le rapport il y a une rentabilité qui est liée à une meilleure productivité, c'est-à-dire un meilleur rendement, donc j'aurais aimé savoir, depuis 2007, date de la fixation de ce quota, le tonnage, et aujourd'hui pour bien montrer si effectivement c'est la superficie qui a été agrandie, d'autant plus que nous avons 10 000 hectares en friches d'après le rapport, donc largement de quoi faire plusieurs milliers de tonnes. Donc l'idée est de me donner éventuellement le tonnage d'aujourd'hui, d'autant plus que je sais que 2015 n'a pas été une bonne année en termes de production, en 2016 cela devait remonter par rapport à 2015 mais cela devait rester en-deçà des 77 000 tonnes.

Victorin LUREL. - Monsieur le Président, chers collègues. Je voterai cette motion-là, et la délibération qui l'accompagne, même si, à mon sens, elle demande quelque amodiation, mais je la voterai. Je ne pense pas qu'ici, pour des motifs idéologiques, on ne voterait pas cela.

Je rappelle au Président que j'ai commencé à gagner ma vie dans l'agriculture, mon père était agriculteur et quelque part je l'étais, j'ai passé 15 ans de ma vie à servir l'agriculture. Je n'ai pas attendu la veille des élections pour aider l'agriculture, et en particulier la banane. J'ai conduit, en octobre 2015, puisque j'ai été saisi par les socioprofessionnels, qui sont là, une délégation dans le bureau de Monsieur Stéphane LE FOLL, et qui a, c'est vrai, favorablement accueilli cette demande-là, parce que personne ne comprendra qu'il y a un développement « malthusien », donc une conception restrictive de la production. C'est à mon sens de bonne politique que de vouloir atteindre les 100 000 tonnes.

J'ai même dit au Président LIGNERES que nous faisons 120 000 tonnes il n'y a pas si longtemps, et que moi, alors Président, j'étais prêt à accompagner jusqu'à 120 000 tonnes. On a pris deux délibérations, pas une mais deux, le Président ANSELME l'a rappelé, Monsieur FAUCHER également : un régime d'aide et également un régime pour les petits planteurs de 300 tonnes, qui a été payée je crois à hauteur de 600 000 ou 650 000 €. Je crois que la Région a honoré cela. Mais j'ai été plus loin, Monsieur le Président, et c'est là que je vous interroge, j'ai cru comprendre que vous conditionnez l'aide de la Région à la réponse préalable de l'Europe ou de l'Etat, parce que, le directeur vous l'a dit, c'est une OCM, c'est un mécanisme compliqué, il y a des règles. Ce n'est pas en élevant la voix ou en se fâchant, en s'animant, que l'on règle des problèmes comme

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

ceux-là. A ce niveau de politique, on monte des dossiers sérieux et on tente de convaincre, non pas de menacer. J'avais donc, dans un régime d'aide, dit : cela prendra beaucoup de temps, et c'est ce que Monsieur FAUCHER vous explique. C'est compliqué, ce n'est pas parce que comparaison n'est pas raison, qu'Alstom, etc. on va mettre 400 M€, cela n'a rien à voir. Cela parle, c'est vrai, pour l'opinion publique, ce n'est pas convaincant.

J'avais dit que nous étions prêts à mettre 200 € par tonne sur les 404 €, nous demandions aux producteurs de commencer à mettre 500 hectares de terres et il y aurait à travailler, aujourd'hui c'est vous qui êtes là, tous on doit vous aider, on doit aider le groupement de producteurs pour obtenir cela, la réponse de l'Europe et si l'Europe nous dit non, de voir en quoi une certaine renationalisation de la politique agricole, sur cet aspect précis, est possible. Mais ils auraient commencé avec l'aide de leur Région, c'est ce que j'avais décidé. La délibération n'est pas abrogée, elle existe. Subtilement, vous la remettez en cause Monsieur le Président, parce que j'ai entendu plusieurs de vos déclarations, si l'Etat ne répond pas, je ne bouge pas. Non, il faut bouger. J'estime, si ce n'est ce que Monsieur FAUCHER a dit, c'est un régime d'aide, il faut donc une autorisation préalable, un agrément préalable de l'Europe, donc il faut travailler.

Par ailleurs, on allait directement voir les Commissaires, j'ai vu des dizaines et des dizaines de Commissaires, j'allais à Strasbourg, tous on faisait cela, ce n'est pas nouveau, on n'a rien inventé. Je voterai cela.

Je vais plus loin, j'ai eu Stéphane LE FOLL ce matin, je mange avec lui pour d'autres motifs, parce qu'il y a des choses importantes et je suis dans le même parti que lui. Je mange avec lui mercredi. J'ai posé la question : quel est ton avis sur cela ? Je t'ai soumis un dossier, le Président CHALUS t'a soumis un dossier, il a interpellé à l'Assemblée Nationale, toute la Guadeloupe est derrière ses producteurs, que fait-on ? Il est bloqué, c'est ce que vous dit le directeur, sur cette histoire de quota et sur le problème entre la Martinique et la Guadeloupe. Je lui avais demandé : si l'Europe dit non, de nous donner au moins 200 € pour arriver aux 400 € : 200 € de la Région et 200 € de l'Etat.

À la limite, Jacques ANSELME ne l'a pas dit, mais on ne peut même pas demander aujourd'hui au Conseil Départemental, parce qu'avec la loi NOTRe, il ne peut pas financer, sauf si demain, avec la loi égalité outremer – on va se faire un peu de publicité – si l'on signe un contrat de convergence, la clause de compétence générale sera préservée, donc les financements croisés seront possibles. Mais tout cela est compliqué, et ce n'est pas avec le discours que j'ai entendu, qui est polémique Monsieur le Président, parce que si vous êtes fougueux et sanguin, je le suis aussi. Ce n'est pas cela qui est de nature à faire le consensus pour vous aider.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

Je voterai cela, je crois que notre groupe votera cela, et que l'on est tous derrière nos planteurs.

Ary CHALUS. - Merci collègue LUREL. Fougueux, sanguin, vous l'êtes avant moi ce n'est pas grave, c'est la nature des guadeloupéens. Vous avez dit beaucoup de choses que nous sommes en train de faire, ce n'est pas grave. (*micro éteint*) le soutien, l'accompagnement. Plus on est fort, plus on est solidaire, plus on avance.

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO. - Monsieur le Président, sur cette affaire « Cap sur les 100 000 tonnes de bananes », je dirais que compte tenu de ma petite expérience, si nous en sommes là aujourd'hui c'est que le discours de la Région n'a pas toujours été clair. C'est-à-dire qu'avant votre arrivée à la tête de l'exécutif, Monsieur le Président, dans les couloirs de la Région il était de bon aloi de dire que « la banane est morte et qu'il faut passer à autre chose ». Et je pense que c'est ce discours non clair qui fait qu'aujourd'hui nous n'avons pas plus avancé sur ce dossier.

Comme cela a été évoqué dans le rapport, 500 emplois à créer, 350 emplois indirects, 40 jeunes installés, et pourtant on peut se demander où est le soutien des autres Parlementaires et de tous les élus de la Guadeloupe. Dans ce climat où 75 % de nos jeunes entre 18 et 25 ans sont au chômage, tous les Parlementaire, tous les élus devraient être vent debout, derrière les producteurs de bananes, qui ont fait de la banane durable un outil de la croissance verte, un outil dans lequel nous pensons que l'emploi peut être créé.

Vous l'avez vous-même dit, les projets réunionnais et martiniquais avancent, car ils savent monter un front uni et ce, quel que soit leur parti. En Guadeloupe, nous avons du mal et je le dis, ce soutien « Cap 100 000 tonnes de bananes » devrait faire l'unanimité des Parlementaires et de tous les élus, au nom de la création d'emplois.

Nita CEROL. - Bonjour à tous, je ne serai pas très longue. C'est dommage, on entend de beaux discours ici ce soir, on fait même des leçons. Je dirai une seule chose, on a fait croire, et le Président le dira ici ce soir, à nos producteurs que le dossier était pratiquement bouclé. N'en déplaise à certains, c'était oui à la veille des élections, et on nous a fait croire que nous allions obtenir ces 400 000 tonnes de bananes, et tout le monde avait commencé à travailler dans ce sens-là. Aujourd'hui, on entend des discours contraires.

Président, au nom de la majorité, je pense que nous allons prendre nos responsabilités car nous avons un programme à défendre. Vous tenez à la jeunesse, vous tenez à l'emploi, et tant pis pour ceux qui ne veulent pas nous accompagner parce qu'ils ne sont plus là. Madame GUSTAVE DIT DUFLO l'a dit, n'entrons pas en conflit, comme ils veulent encore le faire, avec les martiniquais. Soyons unis, nous guadeloupéens, pour défendre nos dossiers. Soyons unis pour faire avancer les travaux qui sont particulièrement avec la Commission agriculture, dont je fais partie. Soyons

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

unis pour faire avancer les choses dans notre pays. Pas de conflit avec les autres, comme ils ont l'habitude de le faire, et nous allons aider comme il se doit ces producteurs de bananes, et je veux que Monsieur le Président le dise, on a fait croire que le dossier était déjà bouclé.

Jean-Philippe COURTOIS. - Monsieur le Président, chers collègues. Effectivement, ce soir, encore une fois on penserait que la nouvelle majorité dans laquelle nous nous inscrivons est toujours dans la continuité de celle qui s'en est allée. Mais la vraie question est de savoir pourquoi, si nous sommes dans sa continuité, c'est bien ce soir que nous prenons les délibérations. Donc c'est dire que par le passé, peut-être qu'il y a eu beaucoup d'agitation, mais que nous sommes venus pour prendre des délibérations devant après se matérialiser par des actes, et s'il le faut après souhaiter à certains bon appétit parce que c'est ici que nous travaillons.

Je crois que dans le cadre de ce dispositif, il faut que l'on puisse mettre en avant ce point du programme de l'économie verte, donc accompagner ce pan de notre agriculture, ce pan économique fort de la Guadeloupe, avec cette possibilité de s'ouvrir à de nouveaux agriculteurs, de rajeunir quelque peu cette classe, parce qu'il faut aussi que nous puissions penser à l'agriculture de la Guadeloupe dans 15 ou 20 ans, et si ce dispositif nous le permet, je crois que c'est déjà aussi une première avancée.

Il faut que nous parlions aussi de ce contexte de fort chômage en Guadeloupe, parce que quand on sait que l'agriculture, de façon globale, ne représente que 4.6 % des emplois, c'est dire que nous avons là encore, face à nous, une niche qui doit être exploitée, qui doit être maximisée, avec l'arrivée de ces 890 emplois, de façon directe, autour de l'agriculture. Il faut aussi que nous puissions tenir compte de ces villes, de ces communes en Guadeloupe qui vivent essentiellement de l'activité agricole. Donc c'est dire qu'en permettant à ces planteurs de pouvoir passer un nouveau cap, nous permettrons aussi, au sein des bourgs, d'avoir une redynamisation économique permettant aussi aux petits commerces de pouvoir profiter, de façon indirecte, de cette plus-value.

Dans la motion, j'ai aussi noté l'aspect formation, qui à mon sens n'est pas négligeable parce qu'il faut aussi que nous puissions le noter, que l'agriculture, encore plus la banane, il faut que nous puissions accompagner nos planteurs mais aussi les ouvriers à exceller, parce qu'il y a cette éconologie, cet environnement, il y a aussi ce travail sanitaire que nous avons à faire avec ces ouvriers, de manière à leur permettre de pouvoir mieux appréhender le travail avec les intrants. Il faut que nous puissions aussi envisager de faire évoluer les carrières, puisqu'il est aussi affaire de cela, en permettant à l'agriculture guadeloupéenne de pouvoir se doter d'outils supplémentaires, et donc permettre à nos hommes d'être prêts à faire face à cette nouvelle donne. Et que derrière, il faut que nous le comprenions, qu'en commençant par ce « Cap 100 000

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

tonnes », c'est une dynamique qui est donnée de manière forte et dans un sens unique, à l'agriculture en Guadeloupe, démontrer qu'aujourd'hui il faut que nous puissions faire face à nos responsabilités, en qualité de collectivité majeure, mais surtout que nous puissions diriger la Guadeloupe dans le cadre d'un développement économique, mais qui puisse prendre en compte tous les aspects intérieurs que nous avons sur notre balance économique.

J'inviterais mes collègues, et même ceux qui sensiblement avaient déjà commencé à réfléchir sur cette problématique il y a quelques années, à aujourd'hui nous accompagner vers la réalisation de ce dispositif.

Francis LIGNERES. – Monsieur le Président du Conseil Régional, Monsieur le représentant du Département, Monsieur le représentant de l'Etat, Mesdames Messieurs les élus. Je souhaite vous apporter quelques précisions sur le dossier de la banane, qui est quand même un dossier assez complexe, et quelques corrections.

Il a été dit beaucoup de choses ici, mais j'ai entendu des choses importantes des élus, et cela me rassure de voir qu'aujourd'hui, la majorité j'espère, je le souhaite, va pouvoir entériner ce dossier qui, je le rappelle, a démarré depuis quatre ans. Nous sommes aujourd'hui là, sagement assis depuis longtemps, à entendre beaucoup de choses, mais concrètement, c'est aujourd'hui, dans la délibération qui va être prise aujourd'hui, que l'on pourra dire aux planteurs : nous avons fait le maximum, nous avons fait l'essentiel et vous pouvez aujourd'hui partir confiants et vous mettre au travail.

Je rappelle très rapidement que la banane n'est pas une usine, on n'appuie pas sur un bouton et on produit. Il faut mettre en terre, il faut faire les plans, il faut attendre, cela prend entre 8 et 12 mois avant d'avoir les premiers kilos de bananes, il faut travers les intempéries. On ne demande pas aux élus une enveloppe financière sans contrepartie, puisque cette enveloppe financière sera payée quand le producteur aura produit. On n'a jamais demandé une enveloppe pour produire, je crois que c'est le point le plus important. Au moins, vous saurez, dès 2017, qu'est-ce que les planteurs ont réellement fait, et cela va se faire progressivement. On ne va pas pouvoir faire 23 000 tonnes de bananes en une année, donc progressivement, les élus, vous-même Monsieur le Président, vous allez juger sur pièce ce que nous avons pu faire. Et croyez-moi, nous allons faire en sorte, avec la confiance que vous nous avez donnée, de remplir cette confiance et d'arriver à ces 100 000 tonnes le plus rapidement possible.

La deuxième chose que je voulais apporter pour éclairer le débat, j'ai entendu Monsieur BRUDEY, il devrait se souvenir, je pense qu'il a omis certaines choses, j'ai entendu le Président, l'ex-Ministre Monsieur LUREL, c'est vrai il a accompagné ce dossier, il l'a introduit, mais quatre

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

ans après nous en sommes encore là. Je ne dis pas qu'il est fautif dans ce débat-là, c'est difficile, c'est un dossier politique, c'est un dossier qui va se traiter au niveau de l'Etat, puisque l'Etat doit apporter sa contribution, c'est l'engagement que l'Etat a pris en face de moi, lors de la visite du Ministre LE FOLL, des engagements ont été pris, je pense que ces engagements aujourd'hui devront être tenus vis-à-vis des planteurs et vis-à-vis de la Guadeloupe. On ne peut pas parler de développement de l'emploi alors qu'aujourd'hui, concrètement, vous avez un dossier qui est prêt à démarrer, nous avons un marché, on oublie de le dire mais je le rappelle à Monsieur BRUDEY, on ne veut pas produire de la banane pour produire, on veut la produire parce que nous avons un marché, nous avons une demande.

Aujourd'hui que se passe-t-il ? Vous l'avez dit en préambule Monsieur le Président, vous connaissez bien le dossier de la banane parce que vous êtes venu sur le terrain voir ce que nous faisons, vous nous avez fait confiance, aujourd'hui vous êtes Président de Région, je sais que ce dossier va aboutir parce que vous avez la volonté de le faire aboutir. Aujourd'hui, nous avons ce marché, que se passe-t-il ? Il nous manque entre 30 000 et 50 000 tonnes de bananes sur le marché français. Ce sont des produits qui seront importés d'autres territoires, qui n'attendent pas de décisions politiques ou au niveau de leur Etat, ils plantent. Saint-Domingue, à côté, est passée de 100 000 tonnes à 400 000 tonnes de bananes, ce n'est pas loin de chez nous, ils inondent les petites îles anglaises avec des bananes, soit disant bio, qui sont traitées avec nos propres avions puisque l'on a eu l'interdiction du traitement aérien - ce que nous ne regrettons pas -. Mais aujourd'hui, il faut, et je pense que les élus, en toute confiance, je leur dis nous allons être « droits dans nos bottes », comme nous l'avons toujours été dans cette filière, exemplaires, transparents, et ce dossier « Cap 100 000 tonnes », nous allons aboutir et nous allons produire cette banane.

Je voudrais terminer en vous disant que cette priorité, depuis le début, est pour les jeunes agriculteurs, en priorité. Ce n'est pas pour ceux qui ont déjà un quota. Je me suis engagé là-dessus, le Conseil d'Administration du groupement qui m'accompagne s'est engagé là-dessus, je vous rassure, Mesdames Messieurs les élus, priorité aux jeunes, priorité à l'emploi, priorité aux jeunes qui sont en situation difficile. Vous pouvez, quand vous le souhaitez, venir sur le terrain, nous accompagner et venir voir sur place ce qui a été fait dans cette filière.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Ary CHALUS. - Comme je l'ai dit, comme l'ont dit les collègues, nous sommes ensemble pour travailler. Sachez que sur les questions posées, nous sommes en train de travailler avec les martiniquais, nous discutons avec eux parce que nous avons de très bonnes relations, mais vous

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

savez que quand vous avez quelque chose, vous ne savez pas ce que demain prévoit et ce que vous risquez de faire.

L'autre chose là-dessus, j'ai peur que demain, comme vous l'avez dit, Saint-Domingue ou les autres pays qui augmentent leurs tonnages, risquent de diminuer la banane en Guadeloupe, parce qu'à un moment donné, on ne pourra pas répondre et vous l'avez dit, 50 000 tonnes en France, mais 500 000 tonnes en Europe. Et c'est l'UGPBAN qui livre, nous étions en colloque avec tous les responsables à Dunkerque, nous l'avons vu, et nous avons même été visiter mûrisséries, Je le répète, c'est vrai parfois on peut blesser, nous avons notre responsabilité interne, je ne suis pas là pour faire de la politique politicienne, je pense qu'il y a des choses à faire pour le pays, il faut que l'on se mette ensemble pour les faire, des idées. On est sur la banane, on est sur d'autres projets aussi qui doivent aboutir, notamment l'installation d'autres jeunes en matière de formation, ce sont des terrains qui appartiennent à la Région et au Département, nous avons déjà signé des conventions. Il faut régler le problème de l'eau, il faut régler le problème du SYVADE, donc d'accord, c'est le rôle de la Région, mais quoi qu'il en soit il faut que l'on soit ensemble. Ce que je veux vous dire chers collègues, c'est vrai que parfois on se « prend la tête » l'ancien Président et moi, mais le problème est l'intérêt des guadeloupéens en 2016. J'ai entendu certaines choses, mais sachez bien, et je le dis, que je travaille avec les professionnels. Je n'ai pas pris de décision, même si nous avons des techniciens, des collaborateurs, nous avons des directeurs adjoints, des DGA et DGS adjoints qui maîtrisent ces dossiers, mais nous avons travaillé aussi avec les professionnels de la banane qui maîtrisent ce dossier. Donc à ce niveau-là, il n'y a aucun problème, même si je suis fougueux, je le suis pour mon pays, je suis sanguin pour mon pays, mais une chose est sûre, quelle que soit la personne, si un jour je me trompe, je suis capable aussi, en public, de demander des excuses à qui que ce soit, parce que je n'ai pas la science infuse, et je n'ai pas la tête qui explose. Et je n'insulte jamais personne, je dis ce que je pense, cela peut être dur, mais je ne traite jamais quelqu'un de quoi que ce soit, je ne l'ai jamais fait, ni de voleur ou de quoi que ce soit, mais je le dis aussi, je suis capable de m'excuser en public si je me trompe.

Hilaire BRUDEY. - J'avais demandé quelques précisions, notamment sur les tonnages de 2015 et 2016. Je regrette de ne pas avoir les informations, toutefois, je voulais préciser quelque chose. Je regrette parce que normalement, les élus devaient intervenir en dernier après le débat, et notamment après présentation. Je regrette aujourd'hui que Monsieur Francis LIGNERES soit en mesure de vouloir me donner des leçons quand j'étais chargé de la Commission, et je sais très bien ce que je dis. On aura l'occasion peut-être d'échanger ailleurs mais je regrette qu'aujourd'hui, les élus qui sont là pour décider... Je l'ai dit bien avant, que nous sommes pour ce projet, nous l'avons voté en novembre 2015 par une délibération, voire même une autre pour les

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

petits planteurs, j'ai demandé un certain nombre d'informations sur les petits planteurs, je veux savoir la production. La production de 2015 est bien inférieure à 77 000 tonnes, et même 2016. Effectivement, vous ne demandez pas de l'argent pour produire, vous demandez de l'argent une fois produit mais je rappelle que la banane est aidée souvent en amont, pour l'assistance technique, pour un certain nombre de choses. Je suis parfaitement pour la banane et moi-même j'ai eu l'occasion de la défendre, et je la défendrai encore aujourd'hui, mais il ne faut pas faire croire n'importe quoi au public parce que ce n'est pas vrai du tout.

Aujourd'hui, même s'il y avait une délibération, même si le dossier avait abouti, à partir du moment où vous êtes en-deçà du quota, vous n'auriez pas pu bénéficier ni des aides de la Région, et même si l'Etat avait pris une décision soit au niveau national, soit au niveau européen, on n'aurait pas pu non plus mobiliser, parce que nous sommes bien en-deçà des 77 000 tonnes et à 75 c'est autour de 60 000 me semble-t-il d'ailleurs. C'est lui-même qui me l'a dit tout à l'heure avant d'entrer en séance, et je crois qu'aujourd'hui, sur 2016, ils seront certainement à encore moins de 70 000 tonnes. Donc cela voudrait dire que même en mobilisant et en mettant en place le système, aujourd'hui, la production ne permet pas, ou en tout cas la commercialisation serait bien en-deçà des 77 000 tonnes.

Et je veux surtout les réponses aux questions, les informations, parce que ce qu'il a dit, je préfère écouter les élus et en cas de questions nous sommes prêts, dicit Monsieur LIGNERES pour aborder les informations que les élus demanderont. Aujourd'hui, je n'ai ni la production, ni le tonnage par hectare, et encore moins le rendement.

Ary CHALUS. - De toute façon, avec le respect que nous aurons l'un pour l'autre, nous sommes dans la maison du peuple, il faut que l'on apprenne à discuter, en se respectant, que ce soit la plénière après les élus, les élus peuvent reprendre la parole, cela ne me dérange pas. Dès que l'on est ensemble, on se respecte, on est là pour le débat et je pense que même si quelqu'un intervient, il n'y a pas de protocole, après on peut parler, quelqu'un demande la parole, dès que l'on reste dans la légalité, cela ne me dérange pas.

Le directeur vient de me donner pour 2015 63 700 tonnes, à cause de la sécheresse. Et pour 2016, une prévision de 69 000 tonnes, donc pas loin, 99 %.

Comme nous sommes d'accord sur la motion, c'est ce qui est important pour nous, qui s'abstient ?

Qui est contre ?

La motion est adoptée à l'unanimité.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

Concernant le projet de délibération, qui s'abstient ?

Victorin LUREL. - Vous visez dans le rapport la délibération de la Commission Permanente, le jeudi 19 novembre 2015, et vous prenez un autre régime d'aide, sans abroger ce régime-là. Cette délibération reste vivante, nous aurons donc deux régimes d'aide ?

Ary CHALUS. - Rien ne nous empêche de reprendre les deux par la suite, de faire le meilleur régime d'aide pour la Guadeloupe. C'est n'est pas un problème, on peut l'abroger après. S'il le faut on se verra pour regarder un peu ce que les deux prennent et amènent, et s'il le faut on le fera par la suite, cela ne me dérange pas non plus.

Victorin LUREL. - On peut toujours faire cela mais cela fait « bricolage ». Monsieur le directeur a dit à un moment, Monsieur FAUCHER, qu'il faut un agrément préalable de la Commission. Ce régime d'aide, j'espère qu'il a été transmis. La délibération du 19 novembre.

Ary CHALUS. - Elle n'est pas abrogée.

Victorin LUREL. - La preuve, je vous pose la question. Elle n'est pas abrogée mais vous prenez un autre régime d'aide, donc il y aura deux régimes d'aide. Vous dites que vous allez abroger après. Ce n'est pas pour vous gêner, je vais voter cela, c'est simplement pour qu'il y ait de la cohérence dans le travail.

La délibération du 19 novembre a probablement été transmise, elle a été notifiée. Il s'agit de mettre de la cohérence dans nos délibérations, soit on ajoute et on peut dire que cette délibération est abrogée, point. Si elle est transmise, on perd du temps. Le Président LIGNERES dit cela fait quatre ans, il s'étonnait que je n'ai pas pu aboutir avant quatre ans, j'espère que l'on aboutira après-demain.

Denis CELESTE. - Merci Monsieur le Président. Il n'y a pas lieu d'abroger la délibération de novembre 2015 parce que c'est une délibération qui créait le principe de mettre en place un régime d'aide. Donc cette délibération a été transmise au niveau de l'Etat, et c'est l'Etat qui doit transmettre au niveau de la Commission européenne.

Victorin LUREL. - (*micro éteint*)...ce n'était pas un principe. Il y avait même un montant. Je peux avoir la délibération ?

Ary CHALUS. - Il n'y a pas de montant sur la délibération.

Nous passons au vote de l'autre délibération.

- **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

Victorin LUREL. - La délibération de novembre 2015, je donne lecture : « article I : d'approuver le principe de la mise en place d'un régime d'aide visant à compenser le dépassement de production par rapport au tonnage de référence des agriculteurs, fixé à 77 000 tonnes, et ce afin d'atteindre les 100 000 tonnes. Cette mesure s'inscrit dans le cadre du projet « Cap vers 100 000 tonnes de bananes ».

Ary CHALUS. - Donc nous sommes clairs là-dessus, il n'y a pas de problème.

Concernant cette délibération, pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

La délibération est adoptée.

Nous allons remercier Monsieur le Président, Monsieur le représentant de l'Etat. Merci à tous les collègues. Merci à vous Messieurs.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016

RAPPORT DE LA COMMISSION DE SYNTHÈSE

Présenté par Monsieur Guy LOSBAR, 1^{er} Vice-Président

Ary CHALUS. - Nous allons continuer. J'ai une procuration de Monsieur Louis MOLINIE à Bernard PANCREL et l'arrivée de Madame PENCHARD.

Avant de passer au rapport de la Commission de synthèse, nous allons passer au BS, qui sera présenté par Monsieur LOSBAR, et aussi le rapport de synthèse.

Guy LOSBAR. - Je vous présente le rapport de la Commission de synthèse.

La Commission de synthèse, composée des membres de la Commission budget, fiscalité, patrimoine et affaires juridiques, et des Présidents des autres Commission thématiques, s'est réunie le jeudi 27 octobre 2016 sous ma présidence, pour analyser et rendre un avis sur le projet de BS pour 2016 et la motion en faveur du projet « Cap 100 000 tonnes de bananes ».

Dans le cycle budgétaire de la collectivité, le BS permet la reprise des RAR, aussi bien en dépenses qu'en recettes, d'affecter le résultat constaté au Compte Administratif de l'année précédente, et d'ajuster les prévisions initiales du BP.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

1. Ajustements et créations d'AP/AE dans le cadre du projet de BP.

La Commission prend note des ajustements et créations des AP et AE proposés par l'exécutif régional.

Pour la section d'investissement, c'est un volume de 5 809 472 € qui permettra à la collectivité de tenir ses engagements, tant au niveau du déploiement de la programmation pluriannuelle de ses investissements, que du respect de sa stratégie financière.

Pour la section de fonctionnement, c'est un volume de 59 498 005.68 € que propose le Président du Conseil Régional au titre des opérations conduites par la collectivité.

2. Reprises des RAR au projet de BS.

La Commission a tout d'abord procédé à l'examen de la reprise des RAR relevant des sections d'investissement et de fonctionnement du Compte Administratif 2015.

Le volume des dépenses reportées s'élève à 34 792 826.96 € dont 14 623 457.87 € pour la section d'investissement et 20 169 369.09 € pour la section de fonctionnement.

Le volume des recettes reportées s'élève à 74 928 675.48 €, dont 52 860 230.67 € pour la section d'investissement et 22 068 444.81 € pour la section de fonctionnement.

Cette reprise de RAR dans le projet de BS participe au financement des dépenses de la section d'investissement, à hauteur de 38 236 772.80 € et des dépenses de la section de fonctionnement à hauteur de 1 899 075.72 €.

3. Présentation et adoption de l'affectation du résultat de l'exercice 2015.

La Commission prend note que le résultat faisant l'objet de la proposition d'affectation, à savoir le résultat comptable cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2015 et qui a été acté lors du vote du Comte Administratif 2015, s'élève à 18 882 574.31 €.

L'affectation proposée par le Président du Conseil Régional est ainsi déclinée :

- Au Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour 7 131 031.71 € permettant la couverture prioritaire du besoin de financement de la section d'investissement constaté au CA 2015.

Ligne budgétaire 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » pour 7 131 031.71 €.

- Le financement des dépenses nouvelles de la section de fonctionnement du projet de BS pour l'exercice à hauteur de 11 751 542.60 €.

▪ **REGION GUADELOUPE** - Assemblée plénière ordinaire du 31 octobre 2016

Ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour un montant identique.

La Commission note la pertinence de la proposition d'affectation du résultat que propose le Président du Conseil Régional et donne un avis favorable à son adoption.

4. Prise en compte de la correction du résultat suite à l'arrêté préfectoral n° SG/DiCTAI/BRF du 25 juillet 2016 portant liquidation du syndicat mixte de la région Basse-Terre (SMRBT).

La Commission, après en avoir discuté, donne un avis favorable sur la proposition faite par le Président du Conseil Régional de corriger, et ce à titre conservatoire, le résultat budgétaire de la Région. Un recours gracieux ayant été formulé auprès de l'autorité préfectorale, la Commission aura à se prononcer ultérieurement sur des corrections futures à porter.

En ce qui concerne ce projet de BS 2016, les comptes de la collectivité seront impactés comme suit :

- Ligne budgétaire 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » : - 287 148.70 €.

- Ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté » : - 835 500.97 €.

5. Ajustement des recettes prévisionnelles du BP 2016 et prise en compte des recettes nouvelles.

La Commission note que le projet de BS est également financé à hauteur de 12 233 565.33 € provenant soit de recettes nouvelles, soit d'ajustements des recettes des deux sections du budget.

Pour la section d'investissement, il s'agit de prendre en compte un ajustement à la baisse du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE) de 989 992.67 €.

La section de fonctionnement, quant à elle, enregistre un volume de recettes de 13 223 558 € provenant essentiellement de quatre recettes non programmées au BP 2016 (plan « 500 000 formations », fraction régionale de la taxe d'apprentissage, le Fonds Social Européen et Fonds de péréquation de la CVAE des Régions) pour un volume de 11 156 361 €. Le solde provenant d'ajustements liés à la gestion budgétaire de la collectivité.

6. Répartition des crédits de paiement au sein de ce projet de BS.

La Commission note avec intérêt que le volume des crédits de paiement affecté à la section d'investissement se trouve majoré de 36 959 631.43 €. Ce financement complémentaire témoigne de la volonté de la collectivité à renforcer sa capacité à honorer ses dépenses